

Procès-verbal

De la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 13 juillet 2009 à 20h30 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Céline Daigneault, district 4

Madame Josée Bélanger, district 5

Monsieur Benoît Ricard, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Yves Beauchamp, secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint

Rituel du Conseil

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session ordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir

Ordre du jour

Session extraordinaire du lundi 13 juillet 2009

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

09-07X-349

1.1. Constat du quorum

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Manon Desnoyers
Appuyé par : Josée Bélanger
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.
ADOPTÉE

09-07X-350

1.2. Adoption de l'ordre du jour du lundi 13 juillet 2009

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Louis Thouin
Appuyé par : Stéphane Breault

Est résolu que :

Que l'ordre du jour du 13 juillet 2009 est accepté.

ADOPTÉE

2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

09-07X-351

2.1 Refinancement d'un emprunt à long terme concernant le règlement 575-02

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 706 000\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

502-98	7 300 \$
563-02	1 485 700 \$
744-08	213 000 \$

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut-être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

*Il est proposé par: Louis Thouin
Appuyé par; Josée Bélanger
Et résolu*

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit :

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier adjoint;

QUE les billets seront datés du 21 juillet 2009;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1	78 800 \$
2.	82 100 \$
3.	85 900 \$
4.	89 300 \$
5.	93 400 \$ (à payer en 2014)
5.	1 276 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 juillet 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au

lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 563-02 et 744-08, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt. Le règlement 502-98 sera terminé après cinq (5) ans, soit en 2014.

QUE la municipalité avait le 13 juillet 2009, un montant de 1 493 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 839 000 \$, pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 502-98 et 563-02.

Que la municipalité emprunte les 1 493 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 8 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

09-07X-352

2.2 Adjudication, billets de financements – règlement d'emprunt 575-02

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Julienne pour son emprunt de 1 706 000\$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéro 502-98, 563-02 et 744-08 au prix de 100\$ échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

1.	78 800 \$	3.82%	21 juillet 2010
2.	82 100 \$	3.82%	21 juillet 2011
3.	85 900 \$	3.82%	21 juillet 2012
4.	89 300 \$	3.82%	21 juillet 2013
5.	1 369 900 \$	3.82%	21 juillet 2014

En conséquence,

Il est proposé par; Stéphane Breault

Appuyé par; Céline Daigneault

Et résolu

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

09-07X-353

2.3 Dépôt du procès-verbal et du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 758-09

Il est proposé par; Josée Bélanger

Appuyé par; Céline Daigneault

Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du procès-verbal de la procédure d'enregistrement et le certificat du Secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint concernant le règlement no. 758-09.

ADOPTÉE

09-07X-354

2.4 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 9 juillet 2009

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'a moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

En conséquence;

Il est proposé par : Benoit Ricard

Appuyé par : Louis Thouin
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis au 9 juillet 2009.
ADOPTÉE

09-07X-355

2.5 Recouvrement de taxes impayées au 31 décembre 2008

CONSIDÉRANT QUE le dernier versement de taxes pour l'année 2008 était payable le 31 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QU'au 31 décembre 2008, certains contribuables n'ont toujours pas acquittés le solde de leurs comptes de taxes foncières;

En conséquence;
Il est proposé par; Stéphane Breault
Appuyé par; Josée Bélanger
Et résolu

QUE la Municipalité mandate les avocats, Dunton-Rainville, à entreprendre les procédures en recouvrement de taxes municipales non payées au 31 décembre 2008 pour les matricules dont le solde dû est supérieur à 100 \$.

ADOPTÉE

09-07X-356

2.6 Colloque FONDATION RUES PRINCIPALES le 23 septembre 2009

Il est proposé par; Louis Thouin
Appuyé par; Manon Desnoyers
Et résolu

QUE la Municipalité autorise deux (2) conseillers à assister au colloque de la Fondation Rues Principales qui aura lieu le 23 septembre 2009 au coût d'inscription de 240.00\$ par participant.

Que la Municipalité assumera les frais suivants :
√ frais d'inscription (plus les taxes applicables)
√ frais de déplacement (du kilomètre) s'il y a lieu
√ frais d'hébergement (par nuit plus les taxes)
√ frais de repas par jour (déjeuner, dîner et souper)

à même le poste budgétaire numéro 02-160-00-451.

ADOPTÉE

09-07X-357

2.7 Mandat à Dunton-Rainville pour le dossier Doiron-Datiche (rue Royer)

CONSIDÉRANT QU'UNE problématique de droit de passage existe dans le secteur de la rue Royer;

En conséquence;
Il est proposé par; Benoit Ricard
Appuyé par; Stéphane Breault
Et résolu

QUE la municipalité désire obtenir une opinion légale et mandate les procureurs, Dunton-Rainville Avocats, à procéder à l'analyse des titres afin de clarifier les droits de passage pour la rue Leroyer.

ADOPTÉE

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRAVAUX PUBLICS

09-07X-358

4.1 Prolongement du réseau d'égout sanitaire dans le secteur de la rue Cartier à l'ouest de la rue du Chemin du Gouvernement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme FIMR et que présentement les crédits budgétaires ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le programme FCCQ permettrait la réalisation du dit projet;

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers

Appuyé par : Josée Bélanger

Et résolu

Que la Municipalité mandat la firme d'ingénieur conseil Leroux, Beaudoin, Hurens et associés à représenter la Municipalité dans la démarche pour transfère la demande d'aide financière du programme FIMR vers le programme FCCQ

ADOPTÉE

09-07X-359

4.2 Dépôt de l'étude préliminaire de la Firme L.B.H.A pour le dossier de la rue Aumont

Il est proposé par; Manon Desnoyers

Appuyé par; Stéphane Breault

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de l'étude préliminaire de la firme L.B.H.A pour le dossier de la rue Aumont.

ADOPTÉE

09-07X-360

4.3 Réduction de la vitesse de circulation sur la Montée Hamilton

CONSIDÉRANT QUE la montée Hamilton est sous juridiction municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne désire assurer la sécurité des automobilistes qui empruntent la montée Hamilton et les résidents aux abords de la montée Hamilton;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon routier possède plusieurs courbes raides et sections montagneuses;

CONSIDÉRANT QUE l'on y trouve plusieurs intersections et accès en bordures;

CONSIDÉRANT QUE lors de la période hivernale, de par son relief et sa topographie, la chaussée exige un entretien particulier;

CONSIDÉRANT la présence de circulation des véhicules lourds provenant des sablières du secteur;

En conséquence;

Il est proposé par : Benoit Ricard

Appuyé par : Josée Bélanger

Et résolu

QUE le Conseil désire réduire la limite de vitesse de circulation de 70 Km/h à 50 Km/h;

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne sollicite auprès du Ministère des transports l'acceptation de la réduction de la vitesse de circulation de la montée Hamilton;

QUE suite à l'acceptation de cette réduction par le Ministère des transports du Québec, le règlement de circulation no. 900-00 soit mis à jour à 50 Km/h.

ADOPTÉE

09-07X-361

4.4 Interdiction de stationner aux abords de la Plage du domaine McGill (2 cotés de la rue)

Il est proposé par : Stéphane Breault
Appuyé par; Manon Desnoyers
Et résolu

QUE la Municipalité installe de chaque coté du chemin McGill a partir de la rue Martine jusqu'au premier terrain au nord de la plage, quatre (4) panneaux de signalisation (défense de stationner) aux abords de la plage au Domaine McGill.

ADOPTÉE

5. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6. LOISIRS ET CULTURE

09-07X-362

6.1 Demande de commandite de L'Association des trappeurs professionnels du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait avoir recours à cet organisme;

En conséquence;

Il est proposé par : Louis Thouin
Appuyé par; Josée Bélanger
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne octroie une commandite de 100.00\$ à l'Association des trappeurs professionnels du Québec.

ADOPTÉE

09-07X-363

6.2 Demande d'appui pour la relocalisation de l'organisme HANDAMI

Il est proposé par : Manon Desnoyers
Appuyé par : Céline Daigneault
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne participe à la demande d'appui afin d'aider l'organisme HANDAMI à se relocaliser.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

7723

8. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

09-07X-364

8.1 Levée de l'assemblée extraordinaire du 13 juillet 2009

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Manon Desnoyers

Appuyé par : Josée Bélanger

Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 13 juillet 2009 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 15 septembre 2009

Yves Beauchamp

Pierre Mireault

Sec-trésorier adjoint/directeur général adjoint

Maire